

académie
Caen

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le recteur,

à

Mesdames et messieurs les personnels
en poste gagé dans les GRETA

S/c de mesdames et messieurs les proviseurs
des établissements support

Caen, le 1er février 2012

Référence : 16/QP/MD

Mesdames et messieurs,

En donnant deux ans pour se mettre en accord avec ses dispositions, la promulgation de la loi de simplification et de modernisation de la qualité du droit du 17 mai 2011 conduira l'académie à mettre en place un groupement d'intérêt public (GIP) au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Le statut des GIP ne leur permet pas d'avoir des personnels en poste gagé mais « mis à disposition à titre onéreux », ce qui veut dire que ces personnels conserveront leur statut, leur obligation de service et leur régime salarial.

Indépendamment de la réforme, les GRETA doivent décider, chaque année, s'ils maintiennent ou pas les postes gagés. Cette réflexion est à mener pour préparer la rentrée 2012. Les postes gagés maintenus devront nécessairement être transformés, au passage en GIP donc, au cours de l'année scolaire, en poste « mis à disposition à titre onéreux ». Cette démarche de mise à disposition doit être volontaire et donc prise avant que le poste ne soit maintenu.

Dans l'hypothèse où le poste serait fermé par le GRETA ou qu'un titulaire ne souhaite pas être « mis à disposition à titre onéreux », il participe alors au mouvement académique de son corps.

Afin de répondre à vos questions, une réunion est organisée pour l'ensemble des personnels en poste gagé dans les GRETA par madame la directrice des ressources humaines, madame la chef de division des personnels enseignants, madame la chef de division de la DEPAP et monsieur le DAFCO :

**le mercredi 29 février 2012, à 11h15,
en salle B204, au rectorat.**

Je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs, mes salutations distinguées.

Le recteur,

Catherine SARLANDIE de La ROBERTIE

Rectorat

Délégation
académique
à la formation
continue

Affaire suivie par :

Paul Quénet

Téléphone :

02 31 30 15 40

Fax :

02 31 86 79 28

Mel :

Dafco@ac-caen.fr

168, rue Caponière

BP 6184

14061 Caen Cedex

www.ac-caen.fr